

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (049005) Abus de marché : réforme européenne, BONNEAU Thierry (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/14, n°5, p.51-52)
- (048893) Règlement PRIIPS, BORNET Jean-Pierre (Banque et droit, 01/09/14, n°157, p.31-32)
- (048837) Bâle III et la compensation en CCP : qui aime bien châtie bien, VIENCEK Vincent, BIGOURDAN Nicolas (Banque, 01/10/14, n°776, p.52-54)

Législation Internationale

Procédures collectives

- (048849) Le chapitre 11 est-il un modèle à suivre ?, DU JARDIN Philippe, SEVERIN Eric (Banque, 01/10/14, n°776, p.58-60)

Législation Nationale

Assurances

- (048959) Nouveau renforcement des obligations des assureurs dans le cadre de la lutte contre les contrats d'assurance-vie en déshérence (L. n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence), SAUVAGE François (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/14, n°5, p.7-10)
- (048900) Chronique bancassurance, MARLY Pierre-Grégoire, GOSSOU Sylvestre, LEROY Michel (Banque et droit, 01/09/14, n°157, p.42-44)

Banque

- (048957) Vers une suppression du TEG pour les crédits aux entreprises ?, LEGEAIS Dominique (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/14, n°5, p.1)
- (048843) Sharing economy : un nouveau business tisse sa toile, (Banque, 01/10/14, n°776, p.24-44)
- (048841) Droit des moyens et services de paiement : actualités juillet-août-début septembre, STORRER Pierre (Banque, 01/10/14, n°776, p.88-92)

Bourse et marchés financiers

- (048984) Ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif, SAMIN Thierry, CREDOT Francis-J. (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/14, n°5, p.27-28)
- (048937) La chari'a en dehors des terres d'islam : essai sur la réception de la finance islamique en France, AFFAKI Georges (Revue internationale de droit comparé, 01/07/14, n°3, p.755-765)
- (048894) Meilleure exécution (Position-recommandation AMF n°2014-07, guide relatif à la meilleure exécution), BORNET Jean-Pierre (Banque et droit, 01/09/14, n°157, p.32-34)
- (048832) Projets photovoltaïques : des financements sûrs et attractifs, JACOMIN Christophe (Banque, 01/10/14, n°776, p.75-78)

Civil

- (048933) Le testament par acte d'avocat, LABBEE Xavier (Dalloz, 09/10/14, n°34, p.1948-1949)

- (048828) Deux instruments au service du notariat : le testament authentique et le testament international, VERNIERES Christophe, SAGAUT Jean-François (Répertoire du Notariat Degrénois, 30/09/14, n°18, p.974)

Commercial

- (048816) Loi Pinel du 18 juin 2014 et baux commerciaux, (Actualité juridique de droit immobilier, 01/10/14, n°10, p.576-605)

Garantie

- (048987) Chronique : garanties du crédit, LEGAIS Dominique, CERLES Alain (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/14, n°5, p.32-34)

Sociétés et autres groupements

- (049042) L'information des salariés sur la cession d'entreprise issue de la loi ESS, DONDERO Bruno (Bulletin Joly Sociétés, 01/10/14, n°10, p.408-417)
- (048954) Le décret d'application de la loi Warsmann est paru, (B.R.D.A., 30/09/14, n°18, p.13)
- (048910) Le rachat par emprunt du compte courant non rémunéré, LEROY Michel (Gazette du Palais, 28/09/14, n°271-273, p.15-17)
- (048897) Réforme des sociétés commerciales à participation publique, (B.R.D.A., 15/09/14, n°17, p.17-23)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (049124) Recommandation AMF : arrêté des comptes 2014 (Recommandations AMF, 29/10/14)

- (049123) 2014-109 SEPA - Guide de convergence de l'utilisation des codes motif de rejets - Prélèvement SDD CORE (Communications Adhérents FBF, 28/10/14)
- (049116) Accord de composition administrative conclu le 26 août 2014 avec la société Hugau Gestion [Défaut de suivi de la procédure en cas de forçage du cours – défaut d'information des modalités de ce dernier] (Accords de composition administrative AMF, 24/10/14)
- (049115) Décision de la Commission des sanctions du 27 octobre 2014 à l'égard des sociétés Europacorp, X et Y [Manquement à l'obligation de délivrance d'une information précise, exacte et sincère] (Commission des sanctions AMF, 29/10/14)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(049142) Crédit à la consommation : la déchéance du droit aux intérêts doit être une sanction dissuasive**

La sanction française de la déchéance du droit aux intérêts destinée à punir financièrement le prêteur en cas d'irrégularité d'un contrat de crédit à la consommation a été largement amoindrie dans ses effets par la Cour de cassation. Une jurisprudence récente de la CJUE ouvre la voie à une interprétation du droit du crédit à la consommation permettant à cette sanction de retrouver sa portée effective et dissuasive. Cette interprétation, conforme à l'intention originelle du législateur, pourrait contribuer à un meilleur respect du dispositif légal par les organismes prêteurs. (CJUE - 27/03/14 : Contrats - concurrence - consommation 2014, n°10, p.8 - note de POISSONNIER Ghislain)

Législation Nationale

Assurances

- **(049118) Assurances-vie à cours connu et financement par l'emprunt**

Un souscripteur, en recourant à l'emprunt pour abonder des contrats d'assurance-vie à cours connu, qui présentaient un caractère spéculatif, n'a contrevenu à aucune disposition légale ou contractuelle. (Cass.Civ. - 11/09/14 - 13-19497 : Revue générale du droit des assurances 2014, n°10, p.517 - note de MAYAUX Luc)

Banque

- **(049098) Sort du prêt viager hypothécaire dans une procédure de surendettement**

L'arrêt rendu par la Cour de cassation le 4 septembre 2014 représente un apport considérable en ce qu'il décide, tout en nuance, que la dette résultant du prêt viager hypothécaire ne peut pas faire l'objet d'un plan de désendettement. (Cass.Civ. - 04/09/14 - 13-18.882 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2014, n°16, p.3 - note de LEGRAND Véronique)

- **(049032) Crédit immobilier et point de départ du délai de prescription**

Le point de départ du délai de prescription biennale prévu par l'article L. 137-2 du Code de la consommation se situe au jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer l'action concernée. (Cass.Civ. - 10/07/14 - 13-15511 : Gazette du Palais 2014, n°281-282, p.13 - note de PIEDELIEVRE Stéphane)

Bourse et marchés financiers

- **(049008) Conditions d'agrément, règles d'organisation, règles de bonne conduite : sanctions pécuniaires prononcées par l'AMF**

La Commission des sanctions de l'AMF prononce des sanctions pécuniaires à l'encontre de deux sociétés de gestion de portefeuille et de leur dirigeant commun, pour non-respect des conditions d'agrément, manquements aux règles organisationnelles et de bonne conduite. (Commission des sanctions de l'AMF - 27/06/14 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°5, p.45 - note de STORCK Michel)

- **(049007) Les obligations du gestionnaire de portefeuille et de la banque teneur de compte "nominee" et transmetteur d'ordres dans la souscription d'actions de la SICAV Luxalpha**

Un gestionnaire de portefeuille n'a pas l'obligation de se renseigner sur les modalités techniques et administratives de souscription des actions lorsqu'il a conclu avec une banque teneur de compte, une convention de services prévoyant que l'exécution des ordres incombe à cette dernière. (Cour d'appel - Paris - 27/05/14 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°5, p.46 - note de RIASSETTO Isabelle)

Civil

- **(048964) Absence d'obligation pour une victime de limiter son dommage**

Les associés d'une SCI acquéreur d'un logement en l'état futur d'achèvement à La Réunion, ouvrant droit à une réduction d'impôt, imputent celle-ci sur leurs revenus personnels suite à une information erronée de leurs notaires. Refusant une proposition de l'administration fiscale qui aurait permis de limiter leur préjudice, ils poursuivent les notaires en réparation. Dans son arrêt du 2 juillet 2014, la première chambre civile confirme l'arrêt d'appel qui indemnise la totalité du dommage subi par les associés sans tenir compte du fait qu'ils auraient pu le limiter. Cette décision confirme le principe de l'absence d'une obligation pour la

victime de minimiser son dommage. (Cass.Civ. - 02/07/14 - 13-17599 : J.C.P. G. 2014, n°42, p.1827 - note de DAGORNE-LABBE Yannick)

Concurrence

- **(049114) Entente anticoncurrentielle : l'influence de l'appartenance à un groupe de sociétés sur la détermination des sanctions applicables**

Sauf à méconnaître les principes de proportionnalité et de personnalité des peines, l'appartenance de l'entité incriminée à un groupe de sociétés ne saurait avoir une influence automatique sur la détermination des sanctions applicables, celle-ci étant nécessairement tributaire de l'incidence de cette appartenance sur la mise en oeuvre des pratiques anticoncurrentielles en cause. Cette solution est commandée par la conception de l'entreprise qui irrigue le droit de la concurrence, laquelle repose sur la notion d'autonomie économique. (Cass.Com - 18/02/14 - 12-27643 : Petites Affiches 2014, n°207, p.11 - note de TEFFO Frédéric)

Garantie

- **(049130) La déclaration d'insaisissabilité n'empêche pas l'inscription d'une hypothèque judiciaire**

La chambre commerciale de la Cour de cassation a jugé, dans son arrêt du 11 juin 2014, que la cour d'appel a exactement énoncé, par motifs adoptés, que l'article L.526-1 du code de commerce, d'interprétation stricte, interdit la saisie du bien objet de la déclaration d'insaisissabilité, mais non l'inscription d'une hypothèque judiciaire à titre conservatoire sur ce bien. (Cass.Com - 11/06/14 - 13-13643 : R.T.D. CIV. 2014, n°3, p.693 - note de CROCQ Pierre)

- **(049121) L'obligation de la caution réfractaire à la force majeure**

En raison de la nature monétaire de l'obligation souscrite par la caution, celle-ci ne saurait invoquer, à son profit, la survenance d'un cas de force majeure. (Cass.Com - 16/09/14 - 13-20306 : Revue Lamy Droit civil 2014, n°120, p.36 - note de POULIQUEN Elodie , ANSAULT Jean-Jacques)

Procédure

- **(049097) Nouvelle étape dans le renforcement de l'exécution des arrêts de la Cour EDH**

En posant pour principe qu'un arrêt de condamnation de la Cour de Strasbourg constitue "un élément nouveau qui doit être pris en considération par l'autorité investie du pouvoir de sanction", l'arrêt Vernes contribue fortement à renforcer l'obligation d'exécution des arrêts du juge européen. Sans reconnaître un droit au réexamen, ni même un droit au relèvement de la sanction administrative, l'arrêt impose, toutefois, désormais à l'autorité qui a infligé la sanction d'examiner une demande de relèvement. Bien que précisément circonscrite, cette nouvelle obligation témoigne de la volonté du Conseil d'État d'assurer l'effectivité des

solutions européennes. (Conseil d'Etat - 30/07/14 : J.C.P. G. 2014, n°43, p.1916 - note de MILANO Laure)

Procédures collectives

- **(049128) Les conditions de la revendication dans les procédures collectives sont-elles contraires au droit fondamental de propriété ?**

La forclusion opposable à l'intéressée n'est, pour un motif d'intérêt général, qu'une restriction apportée à l'exercice de son droit de propriété [à supposer ce droit avéré] de sorte que, faute d'exercice dans le délai imparti par la loi, ce droit n'est pas éteint, mais seulement inopposable à la procédure collective. (Cass.Com - 01/04/14 - 13-13574 : R.T.D. CIV. 2014, n°3, p.680 - note de DROSS William)

Public

- **(049120) La garantie des collectivités territoriales : pour l'amour du risque**

L'arrêt Credemlux, issu d'un long et complexe contentieux opposant une banque à une collectivité territoriale qui s'était portée caution solidaire pour une entreprise locale, permet au Conseil d'Etat d'apporter d'utiles précisions concernant, d'une part le régime de la prescription quadriennale, et d'autre part les conséquences à tirer d'un contrat de cautionnement irrégulier. (Conseil d'Etat - 19/11/13 : Actualité juridique de droit administratif 2014, n°35, p.2008 - note de VAUTROT-SCHWARZ Charles)

Sociétés et autres groupements

- **(048864) [Sociétés civiles immobilières] La bonne foi emporte tout !**

Est rejeté le pourvoi formé contre l'arrêt d'appel qui a relevé que l'acquéreur d'un bien immobilier avait signé la promesse de vente avec le gérant de la société venderesse, et retenu qu'il ne connaissait ni les statuts ni les liens familiaux existant entre les associés de la SCI, que s'il les avait connus, il pouvait légitimement supposer un consensus familial pour la passation de cet acte, que la convention avait été passée par deux notaires avec l'intervention d'un agent immobilier, que l'acquéreur avait pu penser que l'acte était parfaitement « bordé » juridiquement et que les pouvoirs de chacun avaient été vérifiés, la cour d'appel a pu en déduire que l'acquéreur pouvait se prévaloir de sa qualité de tiers de bonne foi et invoquer le mandat apparent et sa croyance légitime en la qualité de gérant pour engager la société. (Cass.Civ. - 11/06/14 - 13-16233 : Gazette du Palais 2014, n°264-266, p.28 - note de DONDERO Bruno)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (049167) Rectificatif à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014) (J.O.U.E. série L n°309 du 30/10/14, p.37)
- (049166) Règlement délégué (UE) n° 1152/2014 de la Commission du 4 juin 2014 complétant la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant la méthode à utiliser pour déterminer la localisation géographique des expositions de crédit pertinentes aux fins du calcul du taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (J.O.U.E. série L n°309 du 30/10/14, p.5)
- (049165) Règlement délégué (UE) n° 1151/2014 de la Commission du 4 juin 2014 complétant la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les informations à notifier lors de l'exercice du droit d'établissement et de la libre prestation de services (J.O.U.E. série L n°309 du 30/10/14, p.1)
- (049105) Décision 2014/742/PESC du Conseil du 28 octobre 2014 abrogeant la position commune 2000/696/PESC concernant le maintien de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de M. Milosevic et des personnes qui lui sont associées, ainsi que les positions communes 98/240/PESC, 98/326/PESC, 1999/318/PESC et 2000/599/PESC correspondantes (J.O.U.E. série L n°308 du 29/10/14, p.99)
- (049104) Règlement (UE) n° 1145/2014 du Conseil du 28 octobre 2014 abrogeant le règlement (CE) n° 2488/2000 maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage (J.O.U.E. série L n°308 du 29/10/14, p.1)
- (049089) Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 810/2014 du Conseil du 25 juillet 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 221 du 25.7.2014) (J.O.U.E. série L n°305 du 24/10/14, p.116)
- (049088) Rectificatif à la décision d'exécution 2014/730/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (JO L 301 du 21.10.2014) (J.O.U.E. série L n°305 du 24/10/14, p.116)

- (049087) Rectificatif au règlement (UE) n° 1105/2014 du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (JO L 301 du 21.10.2014) (J.O.U.E. série L n°305 du 24/10/14, p.115)
- (049086) Règlement délégué (UE) n° 1125/2014 de la Commission du 19 septembre 2014 complétant la directive 2014/17/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant le montant monétaire minimal de l'assurance en responsabilité civile professionnelle ou de la garantie équivalente par laquelle les intermédiaires de crédit sont tenus d'être couverts (J.O.U.E. série L n°305 du 24/10/14, p.1)

Législation Nationale

Civil

- (049108) Décret n° 2014-1251 du 28 octobre 2014 relatif aux modes de communication des avocats (J.O. n°251 du 29/10/14, p.17894)

Sociétés et autres groupements

- (049112) Décret n° 2014-1254 du 28 octobre 2014 relatif à l'information des salariés en cas de cession de leur entreprise (J.O. n°251 du 28/10/14, p.17998)